

## Programmes de formation-recherche du CIERA 2012-2014

Afin de structurer davantage le soutien aux études allemandes et à la coopération franco-allemande en sciences humaines et sociales et de faciliter la constitution d'équipes transnationales, le Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (CIERA) lance un appel à projets pour la mise en place de programmes de formation-recherche coordonnés.

Cet appel s'adresse à des chercheurs et enseignants-chercheurs se regroupant pour mener à bien un programme d'une durée maximale de deux ans.

Le programme doit comporter une combinaison d'au moins deux éléments énumérés ci-dessous :

- cycle de séminaires
- journée d'étude
- atelier (ou cycle d'ateliers)
- colloque

On veillera particulièrement à ce que des doctorants soient pleinement intégrés à la réalisation du programme. La collaboration étroite entre jeunes chercheurs et chercheurs confirmés représente un des objectifs essentiels du projet du CIERA. Les doctorants associés peuvent l'être à titre de participants et d'intervenants. Ils sont par ailleurs invités à présenter parallèlement leur candidature à une bourse du CIERA.

Les post-doctorants sont également invités à présenter des projets collectifs entre équipes françaises et allemandes, construits autour d'une série de journées d'étude, d'ateliers ou de colloques, éventuellement en lien avec un séminaire. Un établissement membre devra être systématiquement associé au projet. Les projets présentés par des post-doctorants pourront se limiter à une année. Les porteurs de projets devront justifier du rattachement à un laboratoire pendant la durée du programme.

Les programmes de formation-recherche s'inscriront dans l'un des quatre cadres thématiques suivants :

### **Identités, frontières et intégration européenne**

(ex. : harmonisation et différenciation dans la construction européenne, constitution et transmission des mémoires collectives, politiques de la mémoire en Europe, rapports entre culture et langue, l'Europe comme espace de reconnaissance réciproque)

### **Pouvoirs et régulations**

(ex. : action publique et transformations du marché du travail, capitalisme et mondialisation, conventionnements privés et intervention de l'État, État social et néolibéralisme, gouvernances publiques et privées, glissements de frontière entre public et privé, responsabilité individuelle / collective, propensions et résistances à l'internationalisation du droit, production et usages des normes, bioéthique, formes et champs d'intervention de l'expertise, efficacité économique et équité sociale)

### **Cultures, arts et sociétés**

(ex. : images et politique, discours et idéologies de l'art, avant-gardes culturelles et artistiques, processus de création, économies de la culture, mutations des médias, uniformisation et différenciation culturelle, minorités religieuses et fondamentalismes, groupements civiques et démocratie participative, crises et mutations sociales)

### **Apprentissages, construction et circulation des savoirs**

(ex. : épistémologie des savoirs, rapports savoirs/science, conservation, transmission et communication des savoirs, images et savoirs, savoirs et media, histoire des disciplines, catégories et concepts, savoirs et langue, figures du savant et du lettré, problématiques de l'innovation)

### **Principes d'attribution**

Les projets peuvent être présentés par des enseignants-chercheurs ou chercheurs de tout statut et de tout établissement de rattachement, à condition qu'au moins un enseignant ou chercheur d'un des établissements d'enseignement; membres du CIERA soit co-organisateur. Les projets doivent associer des partenaires universitaires français et allemands.

Les projets doivent être en rapport, de manière exclusive ou non, avec l'aire culturelle de langue allemande. Les approches pluridisciplinaires seront les bienvenues. Les manifestations scientifiques proposées peuvent, à l'exception des séminaires financés par le CIERA qui doivent rester localisés dans un établissement membre du GIP CIERA, se tenir dans tout établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche, à condition que celui-ci s'engage également sur le plan financier et organisationnel. L'ensemble des quatre thématiques peut être abordé à la fois de manière diachronique et synchronique, faisant place à une approche historique dans chacun des axes. Les projets retenus bénéficient d'un soutien financier, déterminé en fonction du programme et du budget présentés, permettant l'organisation d'une partie des manifestations prévues. Il est nécessaire de faire apparaître dans le budget prévisionnel la contribution du laboratoire ou de l'établissement de rattachement et des autres partenaires financiers. L'attribution des crédits par le CIERA se fera par étapes, en fonction de la réalisation effective du programme. Une convention sera établie entre l'établissement de rattachement du responsable du projet et le CIERA, précisant les modalités de soutien du CIERA ainsi que les conditions d'évaluation du programme. Le soutien accordé par le CIERA ne pourra pas porter dans un premier temps sur des publications à venir. Des aides spécifiques sont prévues à cet effet une fois le programme achevé. Les responsables de programme s'engagent à transmettre à mi-parcours (30 juin 2013) un rapport scientifique et financier des activités ainsi qu'un bilan final (30 juin 2014) selon le formulaire annexé à la convention. La participation des doctorants peut se concrétiser notamment par la rédaction de comptes rendus détaillés de certaines manifestations.

## **Calendrier**

Les candidatures se feront en deux étapes :

1ère étape : envoyer avant le 12 mars 2012 au CIERA une lettre d'intention avec une présentation sommaire du projet (format, thématique, lieu, date prévisionnelle, organisateurs).

2ème étape : présenter avant le 4 mai 2012 un projet définitif complet, avec un programme et un budget précis (formulaire à compléter), le CIERA restant d'ici cette date, à disposition des candidats pour un échange d'informations.

Les projets seront examinés mi-mai par le comité de pilotage du CIERA. Les résultats seront rapidement communiqués aux candidats retenus.

## **Constitution du dossier**

remplir le dossier de candidature ci-joint (également à télécharger sur le site du CIERA, <http://www.ciera.fr>, rubrique : Activités scientifiques / Programmes de formation-recherche) ; joindre une présentation détaillée du projet précisant notamment le public visé (étudiants de master, doctorants, enseignants-chercheurs), les doctorants associés au projet ; - le nom et l'établissement de rattachement des intervenants extérieurs prévus ; joindre 1 CV succinct du responsable du projet et des co-organisateur.

Il est conseillé de consulter les programmes déjà existants sur le site du CIERA : <http://www.ciera.fr>, rubrique : Activités scientifiques / Programmes de formation-recherche

## **Conseil scientifique**

- Françoise Berger (Institut d'études politiques de Grenoble (IEP))
- Falk Bretschneider (Fondation Maison des Sciences de l'Homme)
- Jean-Paul Cahn (Université Paris-Sorbonne-Paris IV, Centre universitaire Malesherbes)
- David Capitant (Université Panthéon-Sorbonne-Paris I, Centre de droit comparé de Paris - Centre de droit allemand)
- Beate Collet (Université Paris-Sorbonne-Paris IV, Maison de la Recherche)
- Nathalie Faure (Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (CIERA))
- Nicolas Hubé (Université Panthéon-Sorbonne-Paris I, CRPS)
- Hervé Joly (CNRS/LARHA-ISH Lyon)
- Christian Joschke (Université Lumière-Lyon 2, LAHRA-ISH Lyon)
- Anne Lagny (Ecole normale supérieure de Lyon (ENS Lyon))
- Evelyne Lagrange (Université Panthéon-Sorbonne-Paris I, UFR de Droit)
- René Lasserre (Université de Cergy-Pontoise, CIRAC)
- Christine Lebeau (Université Panthéon-Sorbonne-Paris I)
- Jean-Pierre Lefebvre (Ecole normale supérieure (ENS))

- Elissa Mailänder (Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (CIERA), DAAD)
- Hélène Miard-Delacroix (Université Paris-Sorbonne-Paris IV, Centre Malesherbes)
- Jay Rowell (CNRS/PRISME, Université de Strasbourg)
- Anne-Marie Saint-Gille (Université Lumière-Lyon 2)
- Michèle Weinachter (Université de Cergy-Pontoise)
- Michael Werner (École des hautes études en sciences sociales (EHESS, CRIA)
- Werner Zettelmeier (Université de Cergy-Pontoise, CIRAC)
- Bénédicte Zimmermann (École des hautes études en sciences sociales (EHESS, CRIA)

## **Contact**

Nathalie Faure  
courriel : faure@ciera.fr  
CIERA  
Maison de la Recherche  
28 rue Serpente  
75006 Paris  
tél. : 01 53 10 57 33